



ISSN 1282-6553

# FSU

83

N°113

## Fédération Syndicale Unitaire VAR

### Ensemble, faire entendre nos voix !

Dans un contexte international explosif et anxiogène, notre gouvernement alourdit le contexte social par des attaques répétées contre nos services publics, nos métiers et nos droits,

Si rien ne nous est épargné, la FSU 83 reste plus que jamais mobilisée et déterminée à combattre une politique qui tourne le dos à la justice sociale, à l'égalité et à l'intérêt général, c'est tout le sens de notre engagement syndical.

Dans l'Éducation Nationale, dans la Fonction Publique, dans l'ensemble des secteurs que nous représentons, nous faisons inlassablement le même constat :

Perte de sens, moyens en berne, précarité, mépris de nos métiers, la liste est très longue alors que l'on nous demande de maintenir à flots les services publics...

Nous avons besoin de renforcer le collectif en tissant de la solidarité et de la combativité et chaque action syndicale, mobilisation, contribue à construire un rapport de force : Rien ne se gagne sans lutte et chaque conquête sociale a été arrachée par l'unité et la persévérance des salarié.es,

La FSU 83 s'inscrit dans cette tradition combative, dans les établissements, les écoles, les services, nous sommes à vos côtés pour défendre les droits des personnels et porter une autre vision de la société : Plus juste, plus humaine, plus solidaire !

Pour ne pas subir, agissons ensemble !

Alain TOURNAY

Secrétaire général de la FSU du Var

Le 2 juin 2025



Draguignan, le 22 mars



Toulon, le 13 mai



Toulon, le 1er mai

#### SOMMAIRE -

- p 2 : Education
- p 3 : Retour sur les groupes de niveaux en collège
- p.4-5 : Santé au travail
- p 6 : FSU EMPLOI
- p 7 : Retraité·e·s et Sécurité Sociale
- p 8 : Pour la Paix en Palestine

Avril, Mai, Juin

2025

Trimestriel N° 113  
 Directeur de la publication  
 Alain Tournay  
 N° de commission paritaire :  
 0922 S 05032  
 Perfectmix  
 06270 Villeneuve-Loubet  
 Prix au numéro 0,76



## Collectif Migrants 83



La réunion mensuelle du CM83 aura le 10 juin pour évoquer les questions de l'accueil des migrants et la

prise en charge des MNA dans le Var et au-delà. Nous signalons le rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance (consultable sur le site de l'Assemblée Nationale).

Cette année scolaire, les bénévoles de la LDH et du collectif MG83 ont organisé 100h d'intervention dans les établissements scolaires, en lien avec les enseignants, sur de nombreux thèmes autour de la question migratoire. Ils préparent déjà les interventions de la rentrée. Ces séances sont essentielles pour éveiller les consciences et lutter contre les stéréotypes véhiculés sur les réseaux sociaux et autres media.

**Le prochain cercle de silence aura lieu à Toulon le 27 juin à 18h**

afin de collectivement revendiquer la régularisation des personnes sans-papiers, la protection des mineur·e·s non accompagné·e·s, la suppression des centres de rétention administrative, le respect de la dignité et des droits humains.

Geneviève CLERC



U. 2

# Un cap clair dans la politique gouvernementale pour l'École ?

Le 7 avril dernier, la ministre déclarait qu'il « faut se préparer très jeune, presque depuis la maternelle, à réfléchir à la façon dont les élèves se projettent dans une formation et un métier » (sic). Au delà du caractère farfelu, cette déclaration prouve la déconnexion des réalités de la politique gouvernementale en empilant les annonces tous azimuts : nouveaux programmes pour les 3 cycles, Assises de la Santé début mai, Plan « Filles et Maths », Formation initiale des enseignants, Poursuite de la généralisation des PAS, sans oublier, le 4 mai, le président Macron qui annonce vouloir lancer une convention citoyenne sur les temps de vacances et les horaires scolaires !

Et comme les contributions des personnels sur les différents sujets, pourtant nombreuses et précises, sont trop souvent ignorées, les résultats sont ou seront prévisibles : des propositions, à l'image des Assises de la Santé, qui relèvent davantage du « cache misère » que d'une véritable politique ambitieuse là encore. À ce sujet, dans le Var, on compte seulement 5 postes pourvus de médecins scolaires (sur 22 possibles) cette année et seulement 3 à la rentrée prochaine soit une moyenne de 1/14 500 et bientôt 1/29 100 ! Aussi, 23 postes vacants de PsyEn sur 61 (900 postes vacants nationalement à la rentrée 2024 !).

*Dans le second degré...*

... la rentrée s'annonce compliquée : classes surchargées, réformes menées sans concertation en collège et en lycée. Si les classes ont des effectifs pléthoriques, c'est bien évidemment pour faire des économies budgétaires. En 7 années de rentrées préparées sous la présidence d'E. Macron, 8 865 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le second degré public pour 7 441 élèves en plus.

Ceci a conduit à dégrader toujours plus les conditions d'enseignement et de travail des personnels.

La DARES a publié le nombre de postes à pourvoir pour pallier les départs en retraite dans les collèges et lycées : 330.000 enseignants vont partir à la retraite à l'horizon 2030. Cette année encore, le Ministère a dû prolonger de deux semaines la période d'inscription aux concours faute de candidat·es. C'est le signe du désintérêt croissant des étudiant·es pour nos métiers en raison des faibles salaires et de la dégradation des conditions de travail. Depuis 2017, le nombre de postes ouverts aux CAPES externes a baissé de 33%. Les premiers résultats des concours de la session 2025 montrent l'étendue de

la crise d'attractivité. Cette crise d'attractivité des métiers de l'enseignement qui se poursuit à la session 2025 des concours de recrutement est le produit de la politique salariale menée ces dernières années, de la dégradation des conditions de travail, du prof-bashing permanent et de la valse des réformes contraires aux intérêts des élèves et des personnels.

Pour répondre à cette crise, saluons l'initiative du rectorat de Dijon, face au manque annoncé de professeurs de lettres pour la prochaine rentrée, la Rectrice propose de mettre en place une attestation "enseigner le français" pour les professeurs d'une autre discipline qui souhaiteraient prendre en charge cet enseignement. Ainsi, il suffirait donc de montrer un intérêt pour une discipline, sans être spécialiste mais en étant ouvert à un nouveau champ disciplinaire. Quel mépris pour nos métiers mais aussi les élèves et leurs familles ! Concernant les réformes, après le bac « Blanquer », la réforme en lycée professionnel et le choc des savoirs, la ministre annonce un « Plan Filles et Maths ». L'annonce marquante de ce plan est celle de la création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences. Ce plan, établi sans aucune concertation avec les personnels, ne fait que poursuivre les échecs de la politique éducative portée par les gouvernements successifs depuis 2017. Aucune remise en cause de la réforme Blanquer et de Parcoursup n'est envisagée !

La FSU continuera d'agir avec les personnels contre le tri social, les réformes inégalitaires et pour la démocratisation du système éducatif.

*En Lycée professionnel...*

... en ce mois de mai, alors que la période différenciée en terminale Bac Pro n'avait pas encore débuté, de nombreux dysfonctionnements nous ont d'ores et déjà été signalés par nos sections locales. Le SNUEP-FSU est intervenu auprès des services du Rectorat pour dénoncer qu'une majorité d'établissements n'aient pas soumis au vote l'organisation de cette période en CA comme l'exige l'article D422-2 du code de l'Éducation. Utilisez le registre RSST (voir article p.4) pour rendre compte de la dégradation de vos conditions de travail. Faites-nous remonter les dysfonctionnements et l'absentéisme constatés à l'adresse [sa.nice@snuep.fr](mailto:sa.nice@snuep.fr) afin de nous permettre d'agir collectivement pour mettre un terme à cette réforme délétère dès la rentrée prochaine.

Ch. PETIT, D. QUEYROULET, F. ROGER



# Groupes de niveaux en collège : retour d'expérience

*Témoignage d'Ariane Leroy,  
professeure certifiée de Lettres Modernes depuis 2005*

Je souhaite vous faire part de mon expérience de professeur de Lettres au collège Henri Bosco à La Valette-du-Var qui a en charge cette année quatre groupes de niveau. Deux problématiques sont rattachées à l'établissement : chute notable de l'Indice de Position Sociale du fait de son évitement et augmentation des élèves arrivant avec des difficultés en lecture, écriture et compréhension.

Pour rappel, la mise en œuvre du choc des savoirs a été imposée au sein de mon établissement malgré les différentes actions menées lors des Conseils d'Administration. De plus, les équipes de Lettres et de Mathématiques n'ont effectué aucune progression commune et ont refusé de trier les élèves en juin 2024 de sorte que les groupes ont été constitués par la direction avec l'aide de la Vie Scolaire à partir des résultats et bulletins des 6e pour le niveau 5e et à partir des remontées des professeur-es des écoles pour le niveau 6e. Par ailleurs, les équipes de Lettres et de Mathématiques ont choisi de travailler dès le début de l'année avec les groupes attitrés, n'ont effectué ni progression commune ni transfert d'élèves d'un groupe à l'autre déclarant aux conseils de classe que les élèves avaient « besoin de stabilité » et précisant que le devenir scolaire d'un élève ne pouvait dépendre de la décision d'un seul professeur. Enfin, après huit mois d'expérimentation, je constate les aberrations que les professionnels et syndicats avaient soulevées et les conséquences sur la scolarité des élèves.

Il m'a semblé opportun à présent d'aborder les conséquences néfastes sur mes conditions de travail en tant que professeure de Lettres :

- un emploi du temps à trous sur 5 jours (8h00-15h30/16h40) ;
- 1 seule demi-journée imposée par la Rectrice ;
- la multiplication des soirées pour assister aux conseils de classes que je ne connais pas ;
- ma présence ubuesque lors des réunions de remises de bulletins par classe de référence que je ne connais pas, n'intervenant que ponctuellement pour les élèves dont j'ai la charge ;
- mon isolement en tant que professeure de Lettres qui ne peut plus échanger avec les équipes pédagogiques d'une classe dans la mesure où j'ai en charge un groupe de besoin qu'aucun autre professeur ne possède ;
- la prise en charge anxiogène des effectifs plus chargés (29/30) dans certains groupes de niveau dit "performants ou moyens" que dans la classe de référence dans la mesure où plus aucun dédoublement par quinzaine n'est possible ;
- la prise en charge complexe voire impossible des élèves à profil spécifique qui se retrouvent tous dans le même groupe ce qui a demandé un investissement chronophage pour répondre à leurs besoins et face à ses difficultés, par manque de moyens humains, l'épuisement s'est ressenti (ex: gestion de 8 PAP dont 3 ordinateurs et un élève avec un AESH présent une seule fois par semaine et de manière aléatoire) ;
- ma mise à l'écart des projets de classe car, en fonction de la barrette, les élèves des autres classes seraient libérés ponctuellement ;
- la complexité d'organiser des sorties pédagogiques interdisciplinaires qui demandent à n'extraitre que quelques élèves de 2 ou 3 classes selon les barrettes ;
- les conséquences antipédagogiques des sorties scolaires d'une classe engendrant 1 à 2h de cours dans la même journée avec une classe "gruyère" ;
- le mépris de l'institution qui publie le texte officiel un an après la mise en place du choc des savoirs pour reconduire le dispositif avant de solliciter un bilan.

Comme vous l'avez saisi, il m'est difficile de donner du sens aujourd'hui à ce métier que je pratique depuis vingt ans et de me projeter vers l'avenir.

**Saint-Raphaël, payez  
pour nous !**

Le maire de Saint-Raphaël, F. Masquelier, est un grand pourfendeur de la Fonction Publique. Il est l'initiative des Rencontres de l'Avenir, raout promouvant le néolibéralisme et l'illibéralisme. En novembre 2024, il n'avait pas manqué d'encourager E. Musk à détruire la bureaucratie et avait défendu N. Sarkozy lors de sa venue à ces mêmes rencontres. Mais voilà que l'on apprend que l'argent public est tout de même bien utile. Un millier d'exemplaires invendus du livre de N. Sarkozy, d'une valeur de 28 000 euros, ont été stockés dans un local technique de la mairie. Comment cela se fait-ce ma comtesse ?

La mairie de Saint-Raphaël délègue à une entreprise l'organisation de l'événement. La société s'appelle Asterès : un cabinet de conseil fondé et dirigé par Nicolas Bouzou, prêcheur néolibéral et président... des Rencontres de l'Avenir de Saint-Raphaël. La mairie met à disposition le palais des congrès et prend à sa charge la promotion. Asterès trouve les intervenants et s'occupe de la logistique.

Un bonneteau en entraînant un autre : le transfert en hélicoptère de N. Sarkozy de Nice à Saint-Raphaël pour qu'il puisse vomir sur les « profs toujours en vacances » a coûté plus de 3 000 euros. Mais là encore, selon F. Masquelier, ce voyage n'aurait rien coûté au contribuable puisqu'il aurait été couvert par Astéres. Comme quoi, il ne faut pas confondre hélicoptère et monte-en-l'air !





Formation  
Spécialisée  
Santé  
Sécurité et  
Conditions de travail



## Questionnement autour de l'Intelligence Artificielle

L'IA est un sujet d'échanges récurrents dans nos salles des personnels et dans les listes de diffusion syndicale.

Plusieurs aspects nous interrogent. Quelles utilisations pour nos élèves ? Quelles utilisations pour les enseignants ? Nous devons nous former et aborder avec eux une utilisation « intelligente » de l'IA. Actuellement, la pression sur le contrôle continu nous oblige à considérablement renouveler notre manière d'enseigner et d'évaluer. Là encore, au-delà de l'utilisation de l'IA, les conséquences des réformes Blanquer compliquent notre métier. La question de la triche par l'IA est également soulevée par de nombreux collègues. Les sites et applications qui proposent de vérifier si une copie est d'origine LLM ont tous des failles.

Le collectif Hiatus s'est créé récemment, réunissant des syndicats, dont le SNES-FSU, LDH, ATTAC... afin de dénoncer les coûts humains, sociaux et environnementaux de l'IA.

La FSU et ses syndicats nationaux se sont tous penchés sur ces questions lors de leur congrès et des articles alimentent la réflexion qu'il est indispensable de poursuivre. Ils proposent des stages de formation afin d'aborder l'IA sous des problématiques politique, syndicale, enseignante...

# Santé et Sécurité au Travail

*modalités d'utilisation et bonnes pratiques*

Conformément à la réglementation en vigueur, tout établissement scolaire doit mettre à disposition des personnels et des usagers un Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et doit mettre en place un affichage mentionnant :

- les coordonnées des secrétaires FSU et des membres la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (**FSSSCT**) du département et de l'académie.

- l'emplacement des registres obligatoires : **RSST**, Registre Danger Grave et Imminent (**DGI**), Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (**DUERP**), etc.

### La FSSSCT du Var recommande la mise en place :

- d'un registre à la loge, destiné principalement aux usagers (parents et élèves),
- d'un second registre dans un espace fréquenté par les personnels, généralement la salle des professeurs.

### Procédure de signalement

Tout personnel de l'Education Nationale (enseignant-es, AED, AESH, CPE, administratif, social, de santé, de laboratoire etc.) peut saisir librement **une fiche SST du RSST** sans demander l'aval de sa hiérarchie.

Cette fiche :

- est nominative, datée et signée par l'agent
- doit décrire de manière factuelle toute situation susceptible d'altérer :
  - \*les conditions de travail,
  - \* la santé physique ou mentale (Risques Psycho-Sociaux - RPS)

- peut inclure des préconisations correctives (prévention secondaire) ou préventives, des pistes d'amélioration (prévention primaire).

Exemple de modèle de fiche SST : <https://nice.snuep.fr/fiche-sst-rsst-etab/>

### Exemples non exhaustifs de situations qu'un agent peut signaler :

- \* Violences sexistes ou sexuelles, harcèlement, discriminations.
- \* Exposition à des substances dangereuses : CMR (Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction) comme l'amiante, les poussières de bois, le plomb etc.
- \* Problématiques liées aux locaux : exiguité, hygiène, éclairage, température, qualité de l'air, accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) etc.
- \* Problèmes bâtiementaires : dégradations des sols ou plafonds, infiltrations, fissures etc.
- \* Défaillance des systèmes de sécurité
- \* TMS (Troubles Musculosquelettiques).

La FSSSCT du Var, à l'initiative de la FSU, a élaboré une fiche SST adaptée au premier degré utilisable directement et à télécharger ici : <https://nice.snuep.fr/fiche-sst-1er-deg/>

### Transmission et suivi

- L'auteur du signalement, sans attendre la réponse du chef de service, peut réaliser une copie de son écrit et l'envoyer au secrétaire FSU de la FSSSCT à l'adresse [secretaire-fssct83@ac-nice.fr](mailto:secretaire-fssct83@ac-nice.fr)
- L'IEN de circonscription ou le Chef d'établissement doit apporter dans un délai raisonnable une réponse à la fiche SST en y indiquant les actions proposées pour pallier le problème. En cas de carence ou de réponse insatisfaisante, contactez-nous.



### Points de vigilance

- Distinguer le RSST du cahier de petits travaux (destiné aux réparations mineures)
- Eviter de nommer les protagonistes sur les problématiques interpersonnelles
- En cas de menaces, d'harcèlement moral ou sexuel, de diffamations, d'injures, d'outrages, la FSU peut accompagner les personnels dans leurs démarches (ex : demande de protection fonctionnelle...). Si ces agissements sont le fait d'un autre agent de l'EN il ne faut pas hésiter également à saisir la cellule stop-violences du Rectorat à l'adresse suivante : [stop.violences@ac-nice.fr](mailto:stop.violences@ac-nice.fr)



- En ce qui concerne un Danger Grave et Imminent cela doit être signalé au chef de service et consigné dans le registre DGI et non le RSST. Nous vous recommandons fortement de solliciter l'accompagnement des élus FSU à la FSSSCT si vous pensez être dans une telle situation.

- A compter de la prochaine rentrée scolaire, les RSST de l'académie feront l'objet d'une dématérialisation via la plateforme Esterel. Néanmoins, la FSU recommande de continuer à se faire accompagner tout au long de la procédure par nos représentant-es à la FSSCT et par les syndicats de notre fédération.

Se syndiquer à la FSU constitue un levier essentiel pour agir collectivement, dans l'intérêt de tous les personnels, afin de préserver les acquis et de conquérir de nouveaux droits en matière de santé, sécurité et conditions de travail !

Christian PETIT

# Le rôle du conseil médical

## Qu'est-ce que le conseil médical ?

Le conseil médial est une instance qui se réunit sous deux formes distinctes :

- le conseil médical en formation restreinte dans lequel les élus du personnel ne siègent pas, seul es les médecins sont présent es
  - le conseil médical départemental en formation plénière dans lequel les élus représentent les personnels.

Le conseil médical en formation plénière, celui qui nous intéresse, traite des accidents de service et attribution d'un taux d'incapacité, des mises en retraite pour invalidité (imputables ou non aux services), attribution et mise en place de l'ATI (allocation temporaire d'invalidité) ou encore de la reconnaissance de maladies professionnelles quand celles-ci ne sont pas « dans les clous » et nécessitent une mise en relation des éléments médicaux et de la responsabilité de l'employeur.

Oui y siège ?

Tout d'abord, les élus du personnel. Seule la FSU y siège et y défend les personnels. En face de nous il y a des représentant·es de l'administration (rectorat et/ou DSDEN selon les dossiers) et les médecins siégeant en formation restreinte. Le conseil médical est présidé par un des médecins titulaires nommés par le préfet.

Combien de fois se réunit-il dans l'année ?

Le conseil médical en formation restreinte se réunit tous les mois et celui en formation plénière se réunit environ tous les deux mois. De ce fait, le délai de traitement des dossiers est parfois trop long. Et les personnels semblent peu informés par l'administration de la procédure, de leurs droits et des suites à donner. Souvent, il et elles doivent aller chercher les informations par leurs propres moyens.

#### Quel est le rôle de la FSU en son sein ?

La FSU défend l'intérêt des personnels. Avant de siéger, nous contactons les personnes concernées car bien souvent, les informations qui nous sont fournies par l'administration sont insuffisantes et lacunaires afin de pouvoir défendre correctement les personnels. En aucun cas nous n'intervenons sur l'avis médical posé, cela ne relève pas de notre champ de compétences : notre rôle c'est d'accompagner, d'informer, de défendre et rendre compte. Nous faisons remonter les demandes des collègues et notre présence en conseil médical permet le respect de la loi et parfois de rappeler à l'administration que ce ne sont pas que des dossiers qui sont présentés mais bien de l'humain derrière un numéro ou un compte-rendu d'expertise.

Bien qu'habitué es, nous sommes toujours surpris es de contacter des collègues pour qui rien n'est clair, qui se sentent seul es dans leurs démarches parfois longues et complexes. Sur ce point-là, l'administration a encore une bonne marge de progression.

Combien de dossiers sont traités par an ?

Tous corps confondus, nous accompagnons entre 70 et 100 collègues par an. Autant de situations singulières, parfois simples mais parfois très lourdes.

Virginie JACOUET



Salle Méditerranée,  
Toulon, 3 avril 2025



## La chasse à l'enfant

Dans un communiqué de presse commun avec le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France, le 20 mai dernier, le SNPES-PJJ/FSU déplore l'adoption de la proposition de loi visant à aménager le code de la justice pénale des mineurs et certains dispositifs relatifs à la responsabilité parentale, franchissant ainsi une nouvelle étape dans le processus de destruction de la justice pénale des mineur.e.s telle qu'elle avait été envisagée par l'ordonnance de 1945.

« Cette réforme populiste, motivée par des obsessions sécuritaires, élaborée sans aucune étude d'impact et contre l'avis de l'ensemble des professionnel.les de l'enfance, consacre l'hégémonie du répressif au détriment de l'éducatif. Cette loi d'affichage ne répond à aucun des enjeux auxquels la justice des mineur.es est confrontée et ne vise qu'à cacher la réalité du délabrement de la justice et l'abandon de l'ensemble des services publics qui entourent l'enfance. La justice dispose déjà de tous les moyens juridiques pour répondre aux infractions commises par les mineur.e.s. En revanche, la justice des mineur.e.s manque de juges, de procureur·es, d'éducateur·ices, de structures d'accueil adaptées et de pédopsychiatres. »

Une attaque de plus et pas des moindres contre l'héritage du Conseil National de la Résistance et contre « celles et ceux que la République a déjà largement abandonné·es ».



# FSU EMPLOI à la pointe du combat

A la FSU EMPLOI, nous assurons la défense individuelle et collective de l'ensemble des salarié·es (privé/public). Nous sommes porteuses et porteurs de revendications sur tous les plans : conditions de travail, salaires, formation, carrières, protection et œuvres sociales.

Nous sommes présent·es, actives et actifs au quotidien dans le réseau des agences France Travail et dans les services (directions, centres de formation, services informatiques).

Dans notre action quotidienne, nous cherchons à débattre et à travailler avec l'ensemble du mouvement syndical pour définir des convergences et des actions les plus unitaires possibles, dans le but de construire des alternatives aux politiques actuelles.

Nous défendons le principe de la représentation de la diversité, et des sensibilités différentes, d'une place pour chacune et chacun. Avec la garantie de prise en compte des revendications de toutes et tous.

### AGENTS EN DANGER : FRANCE TRAVAIL RECONNNU COUPABLE DE FAUTE INEXCUSABLE



En mai 2025, la Cour d'appel de Grenoble a reconnu la faute inexcusable de Pôle Emploi (devenu France Travail) dans l'homicide de notre collègue conseillère, assassinée en 2021 par un usager connu pour sa dangerosité. Cette décision de justice vient confirmer ce que nous dénonçons depuis des années : nos vies valent plus que les objectifs de performance !

#### *Une tragédie évitable, un avertissement clair*

La justice a estimé que l'employeur avait connaissance du danger : agressions verbales, menaces, intrusions, ... tout avait été signalé, documenté, mais malheureusement ignoré.

#### *Une responsabilité directe de l'employeur*

La faute inexcusable prononcée par la cour signifie que France Travail :

- Avait connaissance du risque et
- N'a pas mis en œuvre les mesures nécessaires pour protéger ses agents.

C'est une condamnation lourde de sens pour notre établissement qui doit désormais assumer financièrement les indemnisations dues à la famille de la victime.

Nous attirons particulièrement l'attention de la Direction Générale sur l'absence, aujourd'hui, de soutien des collègues ayant assisté au drame et qui souffrent encore aujourd'hui des conséquences de ce drame. Elles et ils doivent pouvoir se reconstruire et suivre les traitements nécessaires sans obstacle de leur direction.

#### *Et maintenant ? La loi dite « pleine emploi » aggrave les risques*

Dans ce contexte, nous alertons solennellement : l'application de la loi "plein emploi" ne fait qu'amplifier les dangers.

Les agents voient leur charge de travail exploser, malgré la minimisation de la taille des portefeuilles par le Directeur Général Thibault Guilluy dans ses passages médias récents, avec l'inscription obligatoire pour tous les publics.

Les pressions pour atteindre les objectifs de suivi individuel et de remobilisation se traduisent par une explosion accrue à des situations à risque, sans accompagnement renforcé ni moyens humains supplémentaires.

Les conditions d'accueil dans les agences, en sous-effectif, sont loin de garantir la sécurité des collègues en contact direct avec le public.

#### *Face à ce constat dramatique, la FSU EMPLOI exige :*

- Une organisation de travail qui doit permettre d'accompagner dignement les demandeurs d'emploi et traiter leur demande légitime lors de leur passage en agence par un expert
- Un droit de retrait garanti pour tout agent confronté à une menace ou agression.
- L'arrêt immédiat des logiques de rendement et d'exposition forcée aux risques induites par la loi "plein emploi", incompatibles avec la sécurité des personnels.
- Une reconnaissance statutaire du risque professionnel pour les métiers de l'accueil et du conseil.

Corinne JUBINIAUX



# Le syndicalisme retraité en débat

Une délégation de 6 militant·es de la Section Fédérale des Retraité·es du Var a participé à la journée de réflexion des SFRD de PACA sur le syndicalisme retraité, mardi 27 mai à Marseille.

Des responsables actifs/ves et retraité·es du 13, 83, 84, 04 ont pu débattre de cette question avec les responsables de la SFRN : Claude RIVE et Marie Laurence MOROS.

Une journée riche en échanges, où l'accent a été mis sur le lien actifs/actives et retraité·es et la recherche d'une meilleure façon de travailler ensemble sur des questions transversales cruciales pour notre syndicalisme.

Une journée aussi où les nécessaires mobilisations pour la Protection Sociale et la santé ont été au cœur des débats. Les 80 ans de la Sécu offrent une réelle opportunité pour mettre notre revendication du 100 % Sécu sur le devant de la scène !

Après les nombreuses initiatives prises depuis septembre dernier, les retraité·es FSU du Var ont déjà des projets pour continuer d'informer, expliquer et populariser le 100 % Sécu à l'automne 2025.

Pour en savoir davantage ou pour participer à leur mise en œuvre, n'hésitez pas à nous contacter : [animationsfrdvar@gmail.com](mailto:animationsfrdvar@gmail.com)



## La Sécu en danger !

Nos collègues, en activité ou en retraite, s'interrogent et nous interrogent sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Vont-ils y gagner ou y perdre ? Qu'est-ce que cela va changer pour eux et leurs ayants-droits ? De légitimes questions dont les réponses sont à la fois complexes et simples :

*- Complexes si on prend l'aspect technique... ce qui participe des stratégies du pouvoir...*

De fait, nos collègues sont très demandeurs d'informations précises. Pour les collègues qui relèvent du ministère de l'Education Nationale, un 4 pages a été réalisé par 3 syndicats de la FSU dont nous vous mettons le lien ci-contre :

### Le 4 pages PSC du second degré :

<https://www.snes.edu/publications/les-supplements-de-lus/protection-sociale-complementaire-supplement-de-lus-n858/>

*- Simples si on considère l'aspect politique :*

La PSC dans la Fonction Publique est la suite logique de l'ANI mis en œuvre dans le privé, et la conséquence de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » du 7 août 2019.

La PSC consacre la rupture intergénérationnelle : les retraité·es sont exclu·es du dispositif. Le découplage acté de la santé et de la prévoyance va contribuer à diminuer la couverture sociale. La prévoyance actuellement automatique pour les personnels en activité devient facultative, optionnelle. De fait la PSC est un nouveau cheval de Troie contre la Sécurité Sociale.

Le choix du groupement CNP Assurances /MGEN pour les 3 ministères (Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Jeunesse et Sports) pour le contrat santé ne résout rien.

L'urgence aujourd'hui est de répondre aux besoins de la population. Jeunes, salariés, retraité·es, tout le monde est confronté aux mêmes problèmes : les déserts médicaux avec les difficultés voire l'impossibilité de trouver un médecin généraliste ou de nombreux spécialistes (pédiatres, ORL, dermatologues, cardiologues, gynécologues...), les délais et les distances à parcourir pour un rdv et les difficultés de déplacement notamment pour les plus âgé·es, les restes à charges de plus en plus lourds avec le déremboursement des médicaments et les dépassements d'honoraires... sans oublier la situation catastrophique des hôpitaux. C'est l'ensemble de notre système de santé publique qui est mis à mal au profit du lucratif.

La meilleure réponse c'est de renforcer le rôle de la Sécu que d'aucuns veulent détruire pour récupérer des profits : un budget plus du double de celui de l'Etat cela attire des convoitises.

La grande majorité de la population a intérêt à agir ensemble et massivement pour aller vers le 100 % Sécu (remboursement à 100 % par la Sécu des soins prescrits).

S'informer, se mobiliser en cette année anniversaire des 80 ans de la Sécu est primordial.

**La FSU vous invite à participer pleinement à toutes les actions menées en ce sens.**

**PSC :** Après le ministère de l'Ecologie, c'est au ministère des Finances que la start up ALAN (société anonyme relevant de l'assurance) vient de décrocher le contrat. Un modèle économique qui remet totalement en cause la mutualité non lucrative, ce que les concernés n'acceptent pas et combattent.



# Pour la paix !

Chaque samedi à Toulon, les citoyens varois sont appelés à manifester par le collectif « Cessez le feu et paix juste en Palestine » qui regroupe des associations, des organisations syndicales, dont la FSU, et des partis politiques. Des manifestations similaires ont lieu partout en France et dans le monde.

**Pour la Paix, pour un cessez le feu immédiat, pour une paix juste en Palestine**



La France, l'Europe, toutes les démocraties doivent mettre tout en œuvre pour cela. Dans son texte « action » sur la situation internationale, la FSU réaffirme son engagement pour la paix et dénonce la nécessité d'agir, car Gaza est « le terrible symbole d'un ordre mondial en train de s'effondrer, celui du droit et de la justice internationale visant à instaurer la paix ».

La FSU soutient un appel lancé par l'Union Juive pour la paix :

## « Pour sauver la population de Gaza, une urgence Absolue »

Le monde entier regarde mais ne fait rien ou trop peu. Depuis octobre 2023, Gaza subit ce qui devrait être impossible si les droits humains les plus élémentaires étaient respectés :

Destruction totale, assassinat systématique : enfants, femmes, hommes sans discrimination. L'armée israélienne a ciblé les personnels soignants, les journalistes. Elle a imposé le déplacement forcé de toute la population. Depuis le 2 mars, le gouvernement israélien a bloqué l'entrée de toute aide humanitaire. Il organise la famine. Des images d'enfants squelettiques rappelant les pires moments de l'histoire de l'humanité nous parviennent ainsi que les témoignages quotidiens de celles et ceux qui essaient de survivre.

Cette situation est connue de tou.te.s. Ce crime continu serait impossible sans la complicité de fait de la plupart des gouvernements occidentaux. Ils ont repris le discours des meurtriers, ils ont laissé faire tout en criminalisant le soutien à Gaza.

Plusieurs personnalités, Étienne Balibar, Sophie Bessis, Rony Brauman, Mona Chollet, Annie Ernaux, Edgar Morin lancent un appel pour que le gouvernement français prenne enfin toutes les mesures nécessaires pour que l'aide entre à Gaza et soit distribuée selon les normes du droit international.

Le gouvernement français dispose de tous les moyens économiques, commerciaux, militaires, diplomatiques pour forcer par des sanctions un État qui viole ouvertement le droit, sous toutes ses formes à se conformer au droit international. Refuser de prendre ces mesures, c'est se rendre complice de crime contre l'humanité et c'est violer la signature de la France de la Convention de prévention du génocide.

L'UJFP signe et demande aux associations, aux syndicats et à tous les citoyens de signer massivement cet appel, de le diffuser partout et d'organiser tout type d'action collective pour que le gouvernement agisse et vite....

Il y a urgence : un peuple est en train de mourir sous nos yeux.

Pour signer cet appel, allez sur :

<https://framaforms.org/laissez-entrer-laide-a-gaza-1747344395>



Bulletin FSU N°113, Juin 2025

## A QUI S'ADRESSER ?

**FSU**

**83**

Enseignement  
Éducation  
Recherche  
Culture  
Formation  
Insertion

### FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet, 83000 TOULON  
04.94.93.04.40 fsu83@fsu.fr

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pegc **SNUipp**

Aurélie SANCHEZ,  
Immeuble le Rond point Ave.Curie, 83160 La Valette  
Tél : 04.94.20.87.33 snu83@snuipp.fr

Enseignement secondaire **SNES**

Dominique QUEYROULET,  
208 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon  
Tél : 04.94.92.36.77 s2toulon@wanadoo.fr

Education Physique **SNEP**

Christophe MENDOZE, Philippe ROGGERONE,  
Sophie SCHONERT  
Tél : 04 93 86 19 52,  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 Toulon

Lycées professionnels **SNUEP**

Christian PETIT, FSU Var, 13 Av Amiral Collet  
83000 Toulon Tél : 06.88.82.65.42

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et  
Services agents territoriaux **SNUTER**

Nonce BIONDI, nbiondi@regionpaca.fr ;

Enseignement supérieur, **SNESUP**

Stéphane MOUNIER, stephane.mounier@univ-tln.fr

**SNU POLE EMPLOI**

Philippe GASTAUD, philippe.gastaud@pole-emploi.fr

Environnement **SNE**

Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84  
Parc National Port Cros Castel Ste Claire 83400 Hyères

Administration scolaire, universitaire, bibliothèques  
**SNASUB**

Valérie DALMASSO (agents labo) au 06 11 18 62 29

Technique agricole public **SNETAP**

Brice FAUQUANT, brice.fauquant@educagri.fr

Inspection pédagogique **SUI**

Personnels de l'administration Pénitentiaire **SNEPAP**

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**

Infirmières conseillères de santé **SNICS**

Equipement (DDE) **SNUTAM**

Assistantes sociales **SNUAS FP**

FSU VAR, 13 Av Amiral Collet 83000 Toulon

Section fédérale des **retraité·es**

animationsfrdvar@gmail.com

Commission Femmes de la FSU du Var

fsu83@fsu.fr



**FSU PACA**

Bourse du travail,  
23 bd Charles Nadelec,  
13331 Marseille cédex 3